

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
 Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4422 (profil : Histoire ancienne - Histoire et anthropologie du politique dans l'Antiquité grecque et romaine.) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang B	Mme	Laurence	GILLOT	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Alexandre	RIOS-BORDES	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Federico	TARRAGONI	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Stéphanie	WYLER	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Denis	CHARTIER	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Florence	GHERCHANOC	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	Mme	Nathalie	KOUAMÉ	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Didier	LETT	Université Paris Diderot	
Externe, rang B	Madame	Sabine	ARMANI	Université Paris 13	
Externe, rang B	Madame	Anne	GANGLOFF	Université Rennes 2	
Externe, rang B	Monsieur	Paulin	ISMARD	Université Paris 1	VP
Externe, rang B	Madame	Noémie	VILLACÈQUE	Université de Reims	
Externe, rang A	Madame	Cecilia	D'ERCOLE	EHESS	
Externe, rang A	Monsieur	Michel	HUMM	Université de Strasbourg	
Externe, rang A	Monsieur	Francis	PROST	Université Paris 1	
Externe, rang A	Monsieur	Yves	SINTOMER	Université Paris 8	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.


 Christine CLERICI